

# EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Médecins, Infirmiers, Pharmaciens, Masseurs-kinésithérapeutes Laboratoires, Orthophonistes, Sage-femme, Orthoptistes, Pédicures podologues, Professionnels de la LPP

Date : 7 mai 2025

## Complémentaire santé solidaire : bien facturer la part complémentaire

### Contexte

Pour percevoir la part complémentaire dans le cadre de la Complémentaire santé solidaire (C2S), certaines consignes sont obligatoires. Voici ce qu'il faut vérifier et renseigner.

### 1. Prise en charge correcte

Pour la prise en charge correcte de la part complémentaire via la C2S, vous devez :

- Appliquer le **Tiers Payant Intégral** (sur la part obligatoire + la part complémentaire)
- Vérifier sur **ADRI** que le patient bénéficie bien d'un contrat C2S

3 informations à saisir dans la facture (type 2) :

Informations type 2 fichier	Position sur le fichier	Code à mentionner
Destinataire de règlement	115-116	<b>15 = tiers payant intégral (règlement au PS)</b>
Type de contrat souscrit auprès d'un organisme complémentaire	117-118	<b>89 = bénéficiaire de la C2S</b>
Numéro d'organisme complémentaire	128	<b>M = top mutualiste</b>

N'oubliez pas de renseigner les **montants demandés au titre de la complémentaire**.

### 2. En cas d'anomalie sur la part complémentaire

- **Si mutuelle privée** : l'Assurance Maladie procèdera à l'indu total de la facture initiale, pour vous permettre une nouvelle transmission en mode dégradé
- **Si mutuelle d'État** : l'Assurance Maladie procèdera au rappel de la part complémentaire.





# EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

## 3. Transmission en mode dégradé : pièces justificatives obligatoires

Envoyez via SCOR en priorité, sinon par courrier :

- 1 bordereau récapitulatif
- 1 feuille de soins par facture

Adresse :

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE LA COTE D'OR – HD  
Lots télétransmissions  
1D boulevard de Champagne  
TSA 99 998  
21045 DIJON CEDEX

